



CONSEIL MUNICIPAL du lundi 22 novembre 2021

Compte rendu détaillé

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD (jusqu'au point 3) – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU (à partir du point 1) – Mme F. SAVY (jusqu'au point 2 et à partir du point 4) – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – M. B. ZAOUÏ – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX

Absents représentés

M. P. SEDARD par Mme M. GOTIN (à partir du point 4) – M. F. BOURDEAU par Mme LM. LODE-DEMAS (en début de séance) – M. F. SAVY par M. C. GHIS (point 3) – Mme M. LAFFORGUE par Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – Mme C. KOZAK par Mme C. LAFONT – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par M. E. ALAMAMY – M. C. YOUNBI NGAMO par M. Y. LERAY – M. J. RANQUE par Mme C. VIVIAN – M. S. ROUILLIER par Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI par M. G. PRILLEUX – Mme A. MEJIAS par M. P. PELLOUX

Secrétaire de séance

M. C. GHIS

La séance est ouverte à 19 heures 30.

M. le Maire

Mes chers collègues, bonsoir. Je vous propose de débiter nos travaux. Avant de pouvoir le faire, il nous revient de vérifier que le *quorum* est atteint, ce qui est manifestement le cas, mais nous allons le vérifier un par un. C'est pourquoi je passe la parole à notre Directrice Générale des Services.

Madame Christine CLEDASSOU-GOUSSARD, Directrice Générale des Services, procède à l'appel.

M. le Maire

Nous pouvons valablement délibérer.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. le Maire

Avant de le faire, il nous faut adopter le compte rendu de notre précédente réunion, dont le secrétaire de séance était notre collègue Claude Luttmann. Je n'ai pas reçu jusqu'à cet instant de demande de modification. Il n'y en a apparemment pas plus en séance. Je vais donc le soumettre à votre approbation. Qui est d'avis de l'adopter ? Je ne vois pas d'opposition, je ne vois pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 35

Le compte rendu de la séance du 18 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire

L'ordre du tableau voudrait, si l'intéressé y consent et si notre assemblée l'accepte, que le secrétariat de notre séance soit confié à notre collègue Christian Ghis. Il ne le refuse pas. Personne ne s'y oppose. Il en est donc ainsi décidé. Je vous remercie.

Monsieur Christian GHIS est élu secrétaire de séance.

DÉLÉGATION DU MAIRE – Article L. 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de sa délégation (*liste ci-annexée*).

M. le Maire

Mes chers collègues, nous avons huit points inscrits à l'ordre du jour. Ils ont tous fait l'objet d'un examen en commission.

Au préalable, je voudrais informer notre assemblée de la disparition récente d'un ancien élu de la commune. Je veux évoquer ici devant vous la personne de Claude Barthes qui est décédé il y a une dizaine de jours. Ses obsèques ont eu lieu dans ses Hautes-Pyrénées natales vendredi dernier. Claude Barthes a été élu de la commune pendant trois mandats, de 1977 à 1995, premier adjoint de la commune durant deux mandats, de 1983 à 1989 aux côtés de Claude Sapin et de 1989 à 1995 durant les deux mandats, pour trois ans d'Alain Vivien et pour trois ans à nouveau de Claude Sapin. Claude Barthes était par ailleurs très actif dans un certain nombre d'associations de la commune. Il fait partie de ceux que l'on appelle « les membres fondateurs de la Confrérie des Compagnons d'Irminon ». Récemment encore, il y a quelques années, avant la crise sanitaire, il était présent à Combs-la-Ville, en particulier à l'occasion d'une fête de cette grande association communale.

Je veux saluer ici devant vous tous et publiquement la personne de Claude Barthes, saluer son engagement pour notre pays au travers de son engagement politique à la fois national et local, la manière toujours ardente avec laquelle il a assumé ses fonctions. Nul n'ignore que nous n'étions pas, comme on dit, du même bord politique, mais peu importe, Il était un serviteur du bien public, ce qu'il a parfaitement assumé pendant toutes les années où il a été élu de cette commune. Sa fille Marie-Christine, que certaines et certains d'entre vous connaissent certainement, a siégé ici également dans notre assemblée, de 2008 à 2020. Bien évidemment, en votre nom, j'ai fait savoir à la famille la tristesse qui était celle du Conseil Municipal, donc de la commune. J'ai adressé à la famille mes

sentiments les plus émus et de sympathie attristée qui ont été les miens, et qui, j'en suis persuadé, sont les vôtres. En la mémoire de Claude Barthes, je vais vous inviter à respecter une minute de silence.

Une minute de silence est respectée en mémoire de Monsieur Claude Barthes.

M. le Maire

Je vous remercie. Nous pouvons débiter nos travaux. Le premier point inscrit à notre ordre du jour est la modification du tableau des effectifs du personnel communal, délibération qui va nous être présentée par Marie-Martine Salles.

DÉLIBÉRATION N°1 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Madame Marie-Martine SALLES, 1^{ère} adjointe au Maire en charge des finances, du budget, du personnel et de l'administration générale.

Présentation :

Considérant les mouvements de personnel au sein des services municipaux, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en conséquence.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Madame Massé.

Mme Laure MASSE

Bonsoir tout le monde. Nous aimerions juste savoir s'il y a eu davantage de mouvements ces dernières années comparé à auparavant. En effet, nous constatons de nombreuses mutations lors de chaque Conseil Municipal. Il suffit de regarder la situation particulière de la police municipale, puisqu'un deuxième agent est parti sur la commune d'Épinay-sous-Sénart, attiré par une rémunération beaucoup plus importante. Nous aimerions également avoir accès au compte rendu du Comité Technique. Cela nous permettrait de mieux apprécier la situation réelle, les évolutions de carrière et la gestion du personnel communal. Merci d'avance.

M. le Maire

Merci. S'agissant des mouvements, ils sont permanents depuis toujours, et je suppose que ceci se poursuivra. Nous sommes dans une collectivité qui emploie un peu plus de 500 personnes physiques pour un équivalent temps plein de pratiquement 450 agents. Il est donc tout à fait naturel qu'il y ait des évolutions régulières, dont vous voyez d'ailleurs, avec les exemples d'aujourd'hui, qu'elles correspondent à des départs en retraite, ce qui fait partie de la carrière de nos agents, des transformations vers une pérennisation de l'emploi d'un poste contractuel vers un poste titulaire *via* le passage obligé de la stagiairisation, ou bien évidemment de l'évolution de certains emplois quant à leur grade pour tenir compte des agents ou fonctionnaires que nous recrutons après les appels à candidatures auxquels nous procédons. Il n'y a donc aucune évolution particulière, ni dans un sens ni dans l'autre. Il y a simplement des mouvements ordinaires dans une collectivité de notre importance.

Quand vous évoquez la police municipale, nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer le sujet à maintes reprises, à l'occasion en particulier des régulières revalorisations des dispositifs permettant de mieux rémunérer nos agents de police municipale. La dernière d'entre elles, d'ailleurs, si j'ai bonne mémoire, permettait d'atteindre le maximum possible en matière de rémunération accessoire par rapport à la rémunération principale. Vous n'ignorez pas qu'en matière de police municipale, il y a eu – et il y aura encore pendant quelque temps – une certaine forme de concurrence, pas toujours d'ailleurs loyale, menée par certaines collectivités au détriment des autres, tout ceci par le fait que le nombre d'agents de police municipale créé à l'échelle nationale depuis un certain nombre d'années a été en constante augmentation, ce à quoi notre commune d'ailleurs n'a pas échappé

En ce qui concerne le Comité Technique, organe que je préside, dont les comptes rendus sont adressés à l'ensemble de ses membres, il n'y a aucune matière à ce qu'ils soient adressés à d'autres membres que ceux qui le composent.

Je vais mettre aux voix. Qui est favorable ? Avis contraires ? Je n'en vois pas. Abstentions ? Non plus. C'est adopté, je vous remercie.

Vote :

POUR : 35

Décision :

Le Conseil Municipal MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal.

M. le Maire

Je passe maintenant le micro à Madame Murielle Gotin qui nous présente la deuxième délibération concernant le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2021.

DÉLIBÉRATION N° 2 – RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES – ANNÉE 2021

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Madame Murielle GOTIN, adjointe au Maire en charge de l'égalité femme-homme, de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, de la protection des personnes vulnérables et de la lutte contre toutes formes de discriminations.

Présentation :

Considérant que les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants doivent présenter chaque année, en amont de l'examen du budget, un rapport sur la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'assemblée délibérante, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport pour l'année 2021.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Bien évidemment, le document vous a été communiqué avec l'ensemble des documents préparatoires de ce Conseil. Vous avez eu largement l'occasion de le parcourir et d'en mesurer la qualité. Je veux remercier ici bien sûr nos services, mais également Murielle Gotin dans le cadre de la délégation que je lui ai confiée, du grand intérêt qu'elle porte à ces sujets et de la grande attention qui

est la sienne. Je ne vais pas faire le détail de toutes les pages, mais vous aurez remarqué que nous avons un taux de féminisation dans nos services, qui est de 67 %, contre 71 % au niveau national. En ce qui concerne les agents de catégorie C, l'impact important de nos services techniques où majoritairement – ce constat n'est pas combs-la-villais, mais il est récurrent – nous avons un nombre de salariés hommes plus importants fait que dans cette catégorie, nous avons une représentation féminine inférieure à la moyenne nationale, inversement pour la catégorie A où nous avons un taux de féminisation plus important que celui constaté au niveau national.

Sur le reste, bien sûr, vous avez eu largement l'occasion de regarder ce document, dont la qualité, je le sais, ne vous a pas échappé.

Madame Massé.

Mme Laure MASSE

Merci de me donner la parole. Ce rapport présente la situation de l'année 2021, alors même que l'année n'est pas terminée, mais le calendrier est effectivement lié à l'examen du budget qui doit être fait en amont. L'étude de ce rapport permet de faire plusieurs constats. Les femmes occupent davantage de postes précaires que les hommes. La page 5 de ce rapport montre que le nombre de postes de contractuels a augmenté depuis quelques années, passant, tous sexes confondus, de 50 à 61, alors même que le nombre de postes a globalement diminué (-11 postes). La proportion hommes-femmes est stable en 2020. Nous devons rappeler qu'un contractuel occupe un poste précaire en comparaison avec un poste de fonctionnaire qui assure une stabilité sociale. Nous ne cessons, depuis que nous sommes élus, de dénoncer une précarisation du travail dans notre commune.

N'ayant malheureusement pas les chiffres de 2021 dans ce rapport, nous nous basons sur les chiffres du rapport antérieur, ce qui est tout à fait surprenant, les chiffres de 2020 ayant été rendus dans le rapport présenté en janvier 2021. Or dans le rapport de l'année dernière, il est dit en page 5 que le nombre de femmes fonctionnaires est de 172 pour 118 hommes. Dans le rapport que vous nous présentez ce soir, le nombre de femmes en 2020 est de 205 pour 108 hommes, ce qui n'est pas la même chose. Je vous vois froncer les sourcils. Dans le nouveau rapport, le nombre de femmes et d'hommes en 2020 est différent que celui indiqué dans le rapport de l'année dernière pour 2020. Sur quels chiffres doit-on analyser la situation de 2020 ? Nous souhaiterions savoir sur quoi nous baser pour 2021, puisqu'en définitive, nous n'avons pas de données, et les chiffres étant différents pour une même année d'un rapport à l'autre.

La répartition par catégorie hiérarchique (nombre d'agents) indique également des chiffres qui ne sont plus les mêmes. Ce sont 203 femmes, et non plus 205, et 107 hommes, et non plus 108. De même, en page 6, la répartition par filière dans le domaine social donne un chiffre de 23 agents, alors qu'en page 7, il y en a 40. Bref, nous avons beaucoup de mal à comprendre les chiffres de ce rapport qui semble plein d'imprécisions. De ce fait, nous ne sommes pas en mesure de comprendre parfaitement bien la réalité de la situation dans notre commune sur l'évolution de l'égalité hommes-femmes au sein du personnel communal. Une chose est certaine. Si l'on se réfère à vos chiffres, et ce à une majorité écrasante, les femmes ont des postes à temps non complet et elles sont également le plus frappées par la précarité et les petits salaires. Cela interroge sur la politique à mener pour réduire cette inégalité qui perdure année après année, et qui est supérieure à la moyenne nationale dans notre commune. Notre seconde question consiste donc à comprendre quelles seront les mesures et les actions qui seront menées à ce sujet.

L'inégalité des rémunérations entre les femmes et les hommes est toujours importante. À la page 9, vous êtes parés de bonnes intentions en affirmant que l'une de vos actions sera de réduire les écarts de rémunération entre les agents occupant les mêmes fonctions, quel que soit leur sexe. Notre troisième question concerne vos actions pour réduire ces écarts. Nous aimerions savoir comment

concrètement, cela se traduira en 2022 sur la fiche de paie des femmes employées par la commune et qui sont majoritairement des cadres C de la fonction publique, ou qui sont contractuelles depuis de nombreuses années, voire également pour les très nombreuses vacataires qui travaillent quelques heures par semaine depuis parfois très longtemps, sans constater d'amélioration dans leur rémunération.

Enfin, en ce qui concerne les données sociologiques de ce rapport, qui sont celles de l'INSEE, certaines nous ont particulièrement intéressés, en particulier celles qui montrent que les familles combs-la-villaises ont plus d'enfants qu'au niveau national, et que la population de notre commune est plus jeune. Or la politique de la majorité va à l'encontre de ce qu'il serait nécessaire de faire, les familles et les enfants n'étant pas au cœur des préoccupations de la majorité, et de vos priorités (absence d'investissement dans les aires de jeux qui sont indigentes, volonté de vendre le centre de loisirs du Chêne et centres inadaptés, prix des services municipaux exorbitants).

Pour terminer, à la page 18 de ce rapport, dans le bilan des actions menées par la commune, vous précisez qu'une attention particulière est portée aux femmes. Nous ne pouvons que vous en féliciter. Il est dit qu'un soutien est donné au Relais de Sénart, association d'accueil, d'information, d'accompagnement et d'hébergement des femmes victimes de violences conjugales, avec ou sans enfant, à hauteur de 1 000 €. Nous pensons que ce chiffre pourrait être plus important, alors que, nous le savons tous, les périodes de confinement ont vu s'accroître d'une manière très importante les violences conjugales. Nous ne pouvons que vous féliciter que lorsque vous étiez autrefois député, vous avez participé en 2010, avec plusieurs de vos collègues, à un rapport sur la protection des victimes, et la prévention et la répression des violences faites aux femmes. Nous sommes donc d'autant plus surpris par ce chiffre que vous vous présentez toujours comme un grand défenseur des droits des femmes, droits que nous soutenons également à la veille du 25 novembre, qui est la journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes.

Il est bien dommage que dans une ville comme la nôtre, et dont l'ancien député est coauteur d'une proposition de loi, ne fasse pas davantage sur ce sujet dans notre commune. Vous avez été capable d'augmenter les élus de plus de 54 000 € par an dès le début de la mandature, et nous ne serions pas en mesure d'adapter cette aide à la situation actuelle en limitant notre aide à 1 000 €, comme cela se fait depuis des années, pour une cause aussi importante que cette dernière. Nous vous remercions de bien vouloir entendre notre demande, car cela nous touche énormément, et nous souhaiterions qu'un geste significatif soit fait pour aider les femmes victimes de violences conjugales. Merci.

M. le Maire

Je ne vais bien évidemment pas reprendre le document dans son intégralité avec votre capacité, que l'on connaît bien, à prendre un chiffre par-ci, un chiffre par-là, à faire dire à ces chiffres ce que vous souhaitez faire dire. C'est votre pratique habituelle, vous ne m'emmènerez pas sur ce terrain.

Réactions de la salle.

M. le Maire

De même que je ne vous ai pas interrompue, je vous remercie de ne pas le faire. Vous avez évoqué la relation entre un emploi contractuel et un emploi de fonctionnaire. Vous avez parlé des vacataires. Tout cela est toujours très facile. Prenez l'exemple de notre délibération d'aujourd'hui sur le tableau des effectifs du personnel communal. On voit justement comment, après une période à titre contractuel, on va vers une période plus pérenne, celle de la titularisation *via* le statut obligatoire de stagiaire pendant l'année concernée. Je n'ai pas à revenir sur tout cela. À chaque fois, vous reprenez les mêmes anciennes. Je vous les laisse.

En ce qui concerne les temps non complets, je vous rappelle que le temps non complet correspond à un emploi, dont la définition par l'usage qui doit en être fait, a comme caractéristique de ne pas être complet, ce qui est différent des emplois à temps partiel qui, eux, correspondent à une demande de l'intéressé initialement à temps complet, mais souhaitant devenir à temps partiel pour toutes raisons tout à fait légitimes et qui lui sont personnelles, ce que vous n'avez pas évoqué, mais je me permets de le faire.

En ce qui concerne les écarts de rémunérations liés non pas bien sûr, parce que nous sommes dans le statut de la fonction publique territoriale, et même les emplois non titulaires sont soumis à la stricte égalité pour le salaire, pour le traitement de base, vous avez noté dans les commentaires faits dans les tableaux que nous allons poursuivre, par le réexamen permanent que nous faisons de notre régime indemnitaire, toutes les réflexions en vue de concrétiser encore mieux nos efforts visant à ce que le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) permette autant qu'il est possible de réduire l'écart salarial à emploi identique, bien évidemment, entre les femmes et les hommes.

Votre couplet sur familles et enfants, c'est votre affirmation permanente que rien n'étaye. Je ne reviens donc pas dessus. Cela allongerait inutilement nos débats.

Quant à votre couplet concernant les violences conjugales, je vous remercie d'actualiser un peu vos connaissances, parce que je ne suis pas l'auteur d'un rapport en 2010, mais je suis l'auteur et le rapporteur de la première loi de 2006. Si vous n'avez pas les documents, je vous les ferai parvenir. J'en avais pris l'initiative à l'Assemblée Nationale. J'ai rapporté cette loi et elle a été votée à l'unanimité par le Parlement. Je suis également le coauteur cette fois-ci, alors qu'en 2006, j'étais l'auteur, et le rapporteur de la loi de 2010, dont je rappelle également qu'elle a été votée à mon initiative à l'unanimité du Parlement français. Ma fierté sur tout ce travail que j'ai conduit est très claire, et je la revendique.

Le Relais de Sénart est une structure créée il y a plus de 25 ans, et j'en étais à l'origine aux côtés de Madame Magne alors Directrice générale des services de l'Agglomération de Sénart. Nous avons transformé ce service de l'Agglomération en association, parce que c'était ce qui nous était indiqué et c'était souhaité par l'ensemble des acteurs. Sur l'Agglomération, nous avons toujours – et la commune de Combs-la-Ville n'a jamais manqué à ses obligations – fait tout ce qu'il fallait pour accompagner cette association, la défendre lorsqu'elle était en péril, ce qui a été le cas, et lui donner la solidarité qui est la sienne aujourd'hui. La commune, qui est une des rares à financer cette association par ailleurs financée par l'État, par le Département et par les Agglomérations, continuera son effort, et n'a pas besoin de vos leçons en la matière.

Je vais mettre aux voix. Qui est favorable ? Avis contraires ? Je n'en vois pas. Abstentions ? Il en est ainsi décidé. Je vous remercie.

Vote :

POUR : 28

ABSTENTIONS : 7 (Mme L. MASSE – M. G. PRILLEUX – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX)

Décision :

Le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de l'année 2021.

M. le Maire

Le troisième point à notre ordre du jour que nous présente Marie-Martine Salles concerne la décision modificative numéro 1 au budget primitif 2021.

DÉLIBÉRATION N° 3 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Madame Marie-Martine SALLES, 1^{ère} adjointe au Maire en charge des finances, du budget, du personnel et de l'administration générale.

Présentation :

Considérant la nécessité de procéder à certaines inscriptions budgétaires pour l'exécution du Budget 2021, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif 2021.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Très bien. Monsieur Prilleux.

M. Gilles PRILLEUX

Je vous remercie.

M. le Maire

Excusez-moi, Monsieur Prilleux. Je me permets de vous interrompre, et j'en suis désolé, pour souhaiter que lorsque vous interveniez, vous puissiez vous adresser à ceux qui ensuite vont vous répondre. Merci.

M. Gilles PRILLEUX

Je vais regarder. C'est un peu plus simple. Je m'adresse à vous, à l'ensemble de l'assemblée. Je souhaite simplement revenir sur une chose. Par rapport aux chiffres, vous dites que l'on « chipote ». On ne « chipote » pas. On aimerait avoir, sur le rapport de 2020 et sur celui de 2021, finalement les véritables chiffres, puisque tout est confus. Il n'y a pas un chiffre exact ni le même d'une page à l'autre. Nous aimerions donc avoir des explications. Il peut y avoir des erreurs, tout le monde en fait. Le tout est de nous donner des explications et d'accepter le débat. Pour vous, il n'y a peut-être rien à débattre, mais pour nous, nous ne pouvons pas juger un rapport lorsque la majorité des chiffres sont faux. Vous le savez, c'est une question de transparence, et vous en savez quelque chose.

Vous l'avez vu, un article dans *Le Parisien* a parlé du manque de transparence des communes sur les documents, et notamment sur les documents financiers. Nous en savons quelque chose, parce que nous vous demandons depuis des mois le grand Livre et nous avons été obligés de saisir la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) il y a un mois à ce sujet. Oui, la transparence, ce serait bien. Il serait bien que vous nous donniez des correctifs des chiffres sur ce rapport, pour que nous puissions travailler en bonne intelligence les uns et les autres, sans avoir les ricanements de mes collègues et des membres de votre majorité qui n'ont certainement pas pris le temps de comparer les deux rapports des deux années dont nous avons parlé.

M. Dominique VIGNEULLE

Intervention hors micro.

M. Gilles PRILLEUX

De quelle commission parlez-vous, monsieur ?

M. le Maire

S'il vous plaît, mes chers collègues, je comprends très bien...

M. Gilles PRILLEUX

Figurez-vous que cela prend du temps et que nous ne l'avons pas forcément.

M. le Maire

Monsieur Prilleux, vous aurez la parole lorsque je vous l'aurai redonnée. Je demande aux uns et aux autres de laisser celui ou celle qui s'exprime le faire. J'invite ceux qui s'expriment à ne pas créer le courroux de leurs collègues au risque d'être interrompu.

Monsieur Prilleux, vous avez la parole, en souhaitant que vous soyez, comme j'ai toujours souhaité que ceci soit le cas, dans le strict respect du temps imparti tel que le règlement intérieur le prévoit. Merci.

M. Gilles PRILLEUX

Sur ces questions du temps du règlement intérieur, en dehors du fait qu'il y ait un courroux peut-être lié aux ricanements, il faudrait que d'un côté, comme de l'autre, nous nous respections. Sur le temps de parole, il y a peut-être effectivement des débordements, mais ce sont des questions essentielles. Je vous ferais remarquer qu'aujourd'hui, nous parlons de la décision modificative au budget, dans la délibération suivante, de la question du rapport d'orientation budgétaire. C'est une fois par an. Si nous dépassons d'une ou deux minutes, il n'y a pas mort d'homme.

Sur ce qui concerne cette décision modificative, nous avons voté contre ce budget en février dernier pour des raisons évidentes. Nous ne sommes pas opposés à échanger, ni justement à débattre, ce que nous venons de dire, ni même à proposer des alternatives, tout au contraire, et c'est ce que nous venons de faire tout à l'heure en demandant peut-être un petit plus pour la cause des femmes. Or, ce budget modificatif est la suite logique de ce qui a été malheureusement voté par la majorité municipale, ce qui ne cesse d'aggraver le fossé qui se creuse entre les différentes catégories de la population. Une politique ayant délaissé toujours plus les familles et les enfants de cette commune. Nous vous avons dit en février que ce budget était un budget de crise et le résultat d'une gestion et de choix politiques incohérents, sans perspective pour l'avenir.

Notre capacité à investir est réduite, et nous avons vu cette année l'indigence des investissements. Nous ne prenons que quelques exemples significatifs : aucune aire de jeux nouvelle et la réinstallation de l'aire de jeux du parc central qui ne répond pas aux attentes des habitants...

M. le Maire

Je vous remercie de conclure, Monsieur Prilleux, s'il vous plaît.

M. Gilles PRILLEUX

Non, je ne conclurai pas. Je suis désolé, je n'ai pas terminé.

Coupure du micro.

M. le Maire

Je suspends la séance.

Monsieur le Maire suspend la séance à 20heures 10.

La séance reprend à 20heures 17.

M. le Maire

Mes chers collègues, je vous propose de reprendre notre séance. Madame Massé, si vous voulez reprendre votre place, ainsi que nos autres collègues.

Mes chers collègues, la séance est reprise. Avant que nous reprenions nos travaux, je voudrais indiquer deux choses. Concernant la première, je l'ai déjà rappelée et je la formule à nouveau. Dans le règlement intérieur de notre assemblée, depuis 25 ans, nous avons pris et maintenu des dispositions conçues pour permettre à tous les élus, quel que soit le groupe auquel ils appartiennent, de disposer d'un temps à la fois nécessaire et suffisant pour préparer nos séances. La loi prévoit que les documents servant au Conseil Municipal doivent être adressés dans les trois jours précédant la séance. Notre règlement intérieur, à mon initiative, fait que ce délai est porté à dix jours. Pourquoi ? Parce que nos séances se tiennent un lundi, et parce que ce délai de dix jours permet à tous nos élus de recevoir deux weekends avant la date du Conseil, l'ordre du jour et les documents afférents, ceci dans un calendrier connu à l'avance par l'ensemble des élus de la commune. Cela permet, en particulier au groupe qui souhaiterait se réunir avant les séances de commission, de le faire pour justement utiliser les séances de commission aux fins d'une préparation des travaux de notre assemblée communale.

Il m'est revenu que les avis formulés par certains élus de la minorité en commission étaient des avis d'abstention au motif que – je mets des guillemets – « *nous n'avons pas eu le temps de préparer les travaux* ». J'entends ce motif, mais je fais remarquer qu'il est totalement contraire à l'esprit d'ouverture et de mise à disposition des documents qui a été et qui reste le mien. Je tenais donc à le rappeler. Pour moi, envoyer les documents dix jours avant, c'est permettre à tous les élus qui le souhaitent véritablement de préparer leurs questions, leurs interrogations, leurs observations pour la commission, laquelle est l'organe de préparation des travaux de notre assemblée en vue que notre assemblée puisse délibérer, non pas comme chambre d'enregistrement, mais comme instance de décision éclairée, en particulier par les travaux de la commission. Je le rappelle et je referai ce constat si c'est nécessaire.

En ce qui concerne les temps de parole, je n'accepte pas et je n'accepterai jamais qu'aucun élu de la commune quel qu'il soit s'arroge le droit de dire publiquement qu'il n'a aucune intention de limiter son temps de parole et qu'il prendra la parole aussi longtemps qu'il l'estimera nécessaire. Ceci, était dans la pratique le cas jusqu'en 2020, où jamais, et je l'affirme étant certain de ne pas être contredit, je n'ai empêché quiconque de s'exprimer ni limité dans le temps l'expression de ceux qui le souhaitaient. Jamais ! Si je suis amené – et je le constate encore aujourd'hui – à rappeler le règlement intérieur tout en restant extrêmement souple dans son application, c'est parce que je fais le constat qu'il y a une volonté manifeste, délibérée et désormais publique de n'en faire qu'à sa tête ! Je ne le laisserai pas faire ! C'est clair. À chaque fois qu'il faudra que je suspende la séance, parce que certains auront décidé de troubler volontairement le bon fonctionnement de notre assemblée, je le ferai.

Ceci étant dit, nous sommes sur la délibération numéro 3, sur la décision modificative numéro 1 au budget primitif 2021. Le débat s'est formé. J'ai été amené à suspendre notre séance. Je reprends le débat en donnant la parole à Monsieur Prilleux pendant trois minutes, ce qui est trois minutes de plus que le temps très long qu'il a déjà décidé de s'accorder sur cette délibération. Au terme de ces trois minutes, je passerai au vote. Si cela n'était pas possible, je suspendrais à nouveau nos travaux.

Monsieur Prilleux, vous avez la parole.

Madame Françoise SAVY quitte la séance momentanément et donne pouvoir à Monsieur Christian GHIS

M. Gilles PRILLEUX

Je vous remercie. Oui, nous voulons débattre, et nous voulons exprimer l'opinion et les travaux que nous avons faits en groupe. Nous en étions aux exemples, et je vous ai parlé notamment de l'aire de jeux, de la désorganisation des centres de loisirs. Je parlais aussi de l'état des voiries qui se dégradent faute d'un investissement suffisant. Vous aviez prévu dans le budget 400 000 € pour le parking Pablo Picasso, parking qui devait être terminé en juin dernier et qui ne sera apparemment pas fait de sitôt. Ne serait-ce pas un engagement non tenu ? Où en est-on vis-à-vis de cet engagement ? Cela ne nous attriste pas, car selon nous, ce n'était pas une priorité au vu de son état, mais la somme mise au budget aurait pu être réattribuée à la remise en état de nos trottoirs et de nos voiries.

Dès le mois de février, nous avons également souligné la réduction des dépenses de fonctionnement, avec des conséquences de plus en plus difficiles et difficilement supportables pour les habitants et la mise en danger du bon fonctionnement des services publics municipaux. Nous ne cessons de vous demander depuis bientôt deux ans de prendre en compte le besoin des familles et la difficulté d'un bon nombre d'entre elles. Inscrire leurs enfants à la cantine, au centre de loisirs, au périscolaire est important.

Comment accepter alors une politique qui oppose plus qu'elle n'unit ? Comment ne pas s'indigner par votre volonté démesurée de vendre toujours plus le patrimoine municipal, ce qui est le cas par exemple du centre de loisirs du Chêne ? Comment ne pas s'interroger sur l'emprunt de 2 M€ contracté cette année pour assurer les investissements (c'est dans la décision modificative), alors que ces investissements sont réduits ? Ils sont le plus souvent la conséquence d'un manque d'anticipation ou le signe que la Ville n'a pas assuré les investissements nécessaires depuis de nombreuses années.

En termes de logique, bien sûr, nous ne pouvons pas voter favorablement ce budget modificatif qui n'a rien modifié dans le fond, mais qui est utile juste pour ajuster la situation comptable. Reste une interrogation au sujet des 55 553 €, au chapitre 10 dans les dépenses d'investissement. Pourriez-vous nous donner des explications plus détaillées au sujet de ce dégrèvement de la taxe d'aménagement ? Merci.

M. le Maire

Merci. Je constate un certain nombre de points évoqués qui n'ont absolument rien à voir avec le projet de délibération. Je tenais à le faire remarquer. En effet, l'affirmation très péremptoire, mais qui ne repose sur rien, concernant l'inscription de 2 M€ dans le projet de décision modificative que j'ai entre les mains me semble assez surréaliste, puisque bien évidemment, ceci ne figure pas. Vous avez parlé de Picasso. Ce n'est pas un engagement non tenu, mais le retard, dont nous ne sommes absolument pas responsables, pris par les pétitionnaires que sont Lidl d'un côté et PP Invest de l'autre sur les travaux qu'il leur revient de faire sur leur propriété pour mettre à niveau le centre commercial Picasso, ensuite de quoi, bien évidemment, nous effectuerons les travaux sur lesquels nous nous sommes engagés et que nous réaliserons quoi qu'il arrive.

En ce qui concerne le dégrèvement, petite information concernant la nature de ces dégrèvements. Il arrive que soient comptabilisées des recettes à venir en termes de taxe d'aménagement, la recette correspondante nous étant indiquée par l'État, les services fiscaux, après attribution de permis de construire. Vous n'ignorez pas qu'il est possible quelquefois de devoir présenter un permis de construire modificatif, soit un nouveau permis de construire. Je pense que vous connaissez la question et que vous en avez d'ailleurs été bien informés il n'y a pas si longtemps que cela. Lorsqu'il arrive qu'un projet soit qu'il soit abandonné, soit qu'il évolue, et ce quelquefois en diminution par rapport à son état d'origine, ceci amène à la diminution de la taxe d'aménagement qui en découle, ce

qui conduit à ce que les services fiscaux procèdent ensuite à un dégrèvement. Cela avait été inscrit suite à la demande initiale et au premier permis de construire n'étant plus redevable à ce niveau vu l'état du dossier d'urbanisme avec éventuellement un nouveau permis de construire à défaut d'un permis de construire modificatif. C'est de cela qu'il s'agit. Ces dégrèvements suivent l'évolution des demandes formulées par les pétitionnaires.

Ceci étant dit, je mets aux voix la décision modificative numéro 1. Qui est d'avis de l'adopter ? Avis contraires ? Abstentions ? Il en est ainsi décidé. C'est adopté.

Vote :

POUR : 28

CONTRE : 7 (Mme L. MASSE – M. G. PRILLEUX – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX)

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE la décision modificative n° 1 au budget primitif 2021.

M. le Maire

Nous pouvons passer au point numéro 4 concernant la présentation des orientations budgétaires et le débat qui en découle. J'indique concernant le débat que je tiens compte du fait que sur un certain nombre de points où ce débat n'aurait pas dû avoir lieu, il a déjà eu lieu. Ceci me permettra donc de limiter à trois minutes par intervenant sa contribution à ce débat. Je pense que j'aurais fait preuve, en l'occurrence une fois de plus, dussé-je en être coupable, d'une très grande ouverture. La parole est à notre rapporteur Marie-Martine Salles.

Madame Françoise SAVY rejoint la séance.

DÉLIBÉRATION N° 4 – APPROBATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022 ET DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Madame Marie-Martine SALLES, 1^{ère} adjointe au Maire en charge des finances, du budget, du personnel et de l'administration générale.

Présentation :

Considérant la nécessité de débattre des orientations budgétaires pour l'année à venir dans les deux mois précédant le vote du budget, il est soumis au vote du Conseil municipal le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, ainsi que sur la structure et l'évolution des dépenses de personnel.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Bien évidemment, je ne me livrerai pas à l'exercice qui serait superfétatoire de reprendre, pour en appuyer l'importance, chacun des éléments de ce rapport d'orientation budgétaire. Je voudrais néanmoins apporter quelques éléments complémentaires de mise en relief de ces orientations et du budget qui en découlera lorsque nous l'étudierons puis le voterons le mois prochain.

C'est la première fois depuis de nombreuses années que nous sommes, parce que je l'ai souhaité, en situation de voter le budget de l'année à venir avant le terme de l'année en cours. Nous l'avions toujours fait jusqu'au moment où, malheureusement, les décisions prises par l'État ont consisté à amputer dans des proportions considérables – plus d'un tiers – nos dotations en provenance du budget de l'État. Cela nous avait conduits à ne pas pouvoir présenter un budget équilibré, donc sincère, en dépenses comme en recettes, sans intégrer à nos recettes le résultat de l'exercice antérieur, ce qui nous conduisait à attendre de pouvoir voter le compte administratif de l'année précédente pour disposer d'un ensemble de recettes permettant de voter avant le 1^{er} avril le budget de l'année en cours. Nous avons réussi, grâce à tout l'énorme travail engagé depuis plusieurs années, à retrouver un rythme normal tel que nous l'avions pratiqué jusque-là.

C'est important de le rappeler, parce que cela permet de souligner que nous pourrons, cette année encore, reprendre cette bonne habitude consistant à voter un budget primitif avec les recettes de l'année concernée, et non pas avec les recettes de l'année concernée auxquelles s'ajoute le résultat de l'année antérieure. Cela signifie que non seulement notre budget 2022 sera équilibré et sincère en recettes et en dépenses, mais aussi que le résultat tel que l'on peut aujourd'hui l'approcher, la communication des principaux éléments qui peuvent aujourd'hui être saisis de l'exercice antérieur venant apporter des ressources nettes supplémentaires à un budget déjà bien évidemment équilibré en recettes et en dépenses, et tout ceci en maintenant le cap de notre volonté politique profonde, à savoir celui du maintien des taux d'imposition, sachant que nos taux d'imposition sont dans l'exacte moyenne au niveau de la pression fiscale qu'ils représentent, de l'ensemble des éléments de pression fiscale de toutes les communes de notre agglomération. Nous sommes véritablement au carrefour de toutes les politiques menées par les unes et par les autres parmi les communes membres de la même agglomération que nous.

Je souhaite ajouter deux éléments. Le premier concerne notre capacité d'autofinancement. Nous pouvons une fois de plus, et nous le pouvons parce que nos efforts ont enfin payé, dégager une vraie et solide structurelle désormais et au grand jamais conjoncturelle épargne nette, c'est-à-dire l'épargne qui découle de notre capacité après avoir remboursé le capital lié à nos emprunts, de basculer en autofinancement des crédits non utilisés en fonctionnement. Ceci est structurant de notre volonté et de la capacité que nous avons pu atteindre grâce au formidable travail – je tiens à mon tour à le souligner – de nos équipes, et en particulier sous la direction de notre Direction générale, de notre Direction des finances, et sans obérer l'avenir. Obérer l'avenir, ce serait au prix d'un risque que nous n'avons jamais voulu prendre et que nous ne prendrons jamais, d'un endettement qui dépasserait notre capacité à l'assumer. Or les chiffres qui vous ont été communiqués dans l'un des derniers documents projetés sont là, ils sont solides, structurants, incontestables.

Notre dette par habitant est à 60 % de la dette moyenne par habitant pour les communes de la même strate que Combs-la-Ville. Là où d'autres dépensent 1 000 sur l'avenir, nous dépensons 640. Notre taux d'endettement est de 15 points – pas 15 %, mais 15 points, de 70 à 55 % – inférieurs à ce qu'il est pour les communes de même strate. Notre ratio, c'est-à-dire notre capacité à nous désendetter qui, d'après les directives nationales, doit se situer entre 12 et 15 ans, se situe très nettement en dessous, puisqu'il est à peine supérieur à 8 ans. Ces constantes et ces valeurs qui font la solidité d'une structure budgétaire sont bien présentes. Elles sont le fruit, au-delà de ce que nous avons traversé comme l'ont fait de nombreuses communes françaises, de la qualité du travail que nous avons effectué, et surtout de la volonté maintenue de ne pas renoncer à nos engagements, de ne pas choisir la facilité de la fuite en avant que pourrait permettre, et que certains ont utilisée, l'augmentation de la pression fiscale en disant que ce n'est pas de notre faute, et un endettement au-delà du raisonnable.

Je voulais vraiment souligner cela en rappelant que depuis le premier jour où l'État a entrepris sa politique de réduction drastique de ses dotations, notre commune aura perdu la modique somme cumulée de 12 Millions d'euros, ce qui n'est pas rien. Lorsque l'on constate cela et lorsque l'on voit

les éléments qui fondent nos orientations budgétaires tels que nous venons de vous les présenter, on mesure le travail accompli, dont je ne vous cache pas que votre serviteur et toute la majorité qui l'accompagne sont particulièrement fiers. Comme je vous l'indiquais tout à l'heure, je passe maintenant la parole à celles et ceux qui le souhaitent, pour un temps de parole pour chacun d'entre eux, de trois minutes. Monsieur Prilleux.

M. Gilles PRILLEUX

Je vous remercie. Nous n'avons pas du tout la même lecture que vous par rapport à notre situation financière. Juste en regardant les chiffres de la dette, 9,3 M€ d'euros en décembre 2018, 12,7 M€ en décembre 2020, 14,2 M€ en novembre 2021, 2 M€ de plus pour le prochain budget, cela veut dire une augmentation de notre emprunt de 75 % sur quatre ans. C'est un autre chiffre.

Vous avez parlé de stabilité de l'endettement. Je pense que nous n'avons pas la même lecture. Plus grave, cet endettement est maintenant sur le long terme. Vous l'avez vu sur le graphique, cela nous projette jusqu'en 2054. Or d'autres emprunts vont être faits. Cela veut dire que les générations futures vont payer. S'agissant de la marge de manœuvre, oui, nous avons retrouvé une marge de manœuvre, davantage en 2020 qu'en 2021. En 2020, on était à 2,1 M€ d'épargne nette, contre 1,1 M€ aujourd'hui. Nous avons donc divisé par deux. La courbe est plutôt répartie vers la baisse. Souvenons-nous qu'en 2019, nous étions à 19,8 ans de capacité de désendettement, et là, on repart finalement vers la baisse. La conséquence est simple. Elle va donc de nouveau s'effondrer, en tout cas diminuer fortement.

La diminution de cette épargne montre que nous avons un problème d'autofinancement et des difficultés pour investir, ce qui explique que l'on décale les projets d'année en année, de mandat en mandat. Le résultat est une cavalerie financière en définitive, et une fuite en avant en sacrifiant le patrimoine communal et en vendant les équipements publics et les biens que la commune possède. Rappelons que ce sont 10 M€ à la dernière mandature. Tout cela fait que la lecture de ce budget, de ce que vous prévoyez, ne nous emballe pas du tout. Rien que sur les travaux du gymnase Salvador Allende, vous êtes super contents, ce qui n'est pas du tout notre cas. Faire une salle de presse, nous n'en voyons pas trop l'intérêt pour la génération future. Est-ce vraiment utile ? Pour le dojo, les travaux ne commenceront qu'en 2023, à mi-mandat, alors que votre engagement date de 2008.

Vous nous dites qu'une maison France Services ouvrira, ce qui est très bien, ce qui est une décision de l'État, mais la question qui se pose est de savoir où sera localisée cette maison, qui facilitera l'accès au numérique aux Combs-la-Villais. Enfin, était inscrite dans le rapport budgétaire 2021 une réflexion sur la MJC. Où en est ce dossier ? On n'en entend plus parler. Cela fait quand même 20 ans que l'on en parle.

En conclusion, nous ne pouvons que nous opposer à ce rapport d'orientation budgétaire qui ne correspond pas du tout aux priorités des Combs-la-Villais. Merci.

M. le Maire

Merci. Monsieur Roussaux.

M. Daniel ROUSSAUX

Nous ne reprendrons pas l'ensemble de ce qui vient d'être dit ni de ce que vous avez dit. Il nous apparaît très clair que le budget de la municipalité est de plus en plus réduit, qu'il se réduit d'année en année, étant donné qu'il ne tient pas compte de l'évolution du coût de la vie. Pour notre part, nous pensons tout simplement que la part de l'État est de plus en plus réduite, ce qui nous conduit à des déficits à venir. Tant que le budget de l'État ne remontera pas, nous pensons que nous voterons contre le budget.

M. le Maire

Merci. Petite remarque par rapport à ce qui vient d'être dit par Daniel Roussaux. Je suis d'accord. Si notre capacité se réduit, c'est qu'une partie de nos recettes, celles en provenance de l'État, s'est réduite également. Si je devais voter le budget de l'État, je voterais peut-être contre. J'en suis à voter le budget de la commune. Malgré la politique de l'État, je ne sanctionnerai pas la commune du fait de la politique de l'État, et j'inviterai à voter le budget de la commune.

Sur les propos tenus auparavant, le montant de l'encours de la dette est une chose. Le prix que cela représente en capital et en intérêt est une autre chose. Quand on parle de l'endettement, il faut tout évoquer, et pas simplement des chiffres bruts que l'on ne resitue pas dans leur contexte. S'agissant de notre capacité à rembourser l'emprunt, vous l'avez vous-même souligné, mais sans conclure, parce que vous vous êtes aperçu en l'évoquant que vous alliez à l'encontre de votre propos. Effectivement, nous sommes passés de 19,8 années à 8 et quelques pouillèmes années. Quand vous avez dit cela, vous avez réalisé en le disant que la conclusion que vous en tiriez était exactement l'inverse de votre affirmation péremptoire. Comme je suis un gentil garçon, je retiendrai comme une facétie votre appréciation de cavalerie financière, parce que la cavalerie est grave en matière financière. Quand on veut l'affirmer, il faut avoir les éléments pour le faire. Je retiens donc cela comme une formule facile, à défaut d'une documentation plus pertinente de votre propos.

En ce qui concerne Allende, si vous preniez l'habitude de participer à quelques événements, j'aurais pu le dire tout à l'heure, mais on a beaucoup regretté votre absence au vernissage de l'exposition sur les violences faites aux femmes, parce que nous y étions. On aurait pu également regretter votre absence à l'important événement national que constitue le tournoi international de gymnastique justement à Salvador Allende. Imaginez-vous qu'hier, parmi les personnes très nombreuses qui sont venues évoquer l'ambition JO 2024 en gymnastique féminine à Combs-la-Ville, il y avait le Directeur général de l'UNSS. L'UNSS, pour ceux qui ne le savent pas, mais je pense que vous devez avoir quelques souvenirs bien que cela s'éloigne de plus en plus de votre horizon de l'Éducation Nationale, c'est l'Union Nationale du Sport Scolaire. Le sport scolaire, c'est toute la jeunesse de France.

Le Directeur général national de l'UNSS me disait hier toute la satisfaction qui était la sienne de pouvoir à nouveau être accueilli à partir de l'année prochaine à Combs-la-Ville grâce à ses superbes équipements de gymnastique pour organiser ce que j'appelle, puisqu'avant, ce n'était pas l'UNSS, mais l'ASSU quand je pratiquais le sport scolaire, pour ce que l'on appelait à l'époque « le challenge du nombre ». Oui, grâce à notre équipement, Combs-la-Ville va accueillir à nouveau, à partir de 2022, ce challenge du nombre que représente le Championnat de France de l'Union Nationale du Sport Scolaire en gymnastique féminine. Ceci est de nature à tempérer considérablement votre propos.

En ce qui concerne le dojo, vous semblez avoir oublié qu'il s'était passé depuis deux ans quelques événements qui ont un peu retardé partout en France la conduite des projets. Vous dire aujourd'hui que les travaux débiteront dans un peu plus d'un an au terme de l'ensemble des procédures qu'il nous reste à mener ne me semble pas mériter l'affirmation tout aussi péremptoire qu'inutile que vous avez délivrée.

Pour la maison France Services, reprenez tous les documents qui peuvent être en possession de ceux qui s'y intéressent un peu, et vous verrez que la maison France Services sera mise en place dans un premier temps – cela a déjà été dit dans notre assemblée – dans notre service social, d'abord à Trait d'Union avant que les travaux d'aménagement auxquels nous nous livrerons à notre pôle social permettent d'accueillir cette maison France Services. Là aussi il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Il n'y a que des propos de bateleurs qui n'ont aucune utilité.

Quant à la MJC, cela ne fait pas 20 ans que nous en parlons. Cela fait deux ans que nous en parlons, et c'est parce que nous l'avons pris dans notre projet politique, alors que la MJC ne demandait rien. Pour cette nouvelle MJC, que personne n'attendait, mais que nos amis et partenaires de la MJC connaissent maintenant, puisque nous en avons parlé avec eux en long, en large et en travers, et que nous continuons à le faire, cela ne fait pas 20 ans, et cela n'attendra pas 20 ans.

Je vais passer la parole à Éric Alamamy qui l'avait demandée tout à l'heure pour une première et unique intervention. Ensuite, je passerai au vote.

Monsieur Patrick SEDARD quitte la séance et donne pouvoir à Madame Murielle GOTIN.

M. Éric ALAMAMY

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les maires adjoints, délégués, conseillers municipaux, mes chers collègues, le débat d'orientation budgétaire que nous avons ce jour garanti l'information des conseillers municipaux, et permet de rendre compte de la gestion de la Ville. Ce débat est un moment important de discussions et d'échanges. C'est pour cela qu'en tant que président du groupe majoritaire je prends la parole.

L'élaboration de ces orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte différent de l'année dernière, qui était morose, voire qui n'avait pas de nom. C'était hors du temps. Aujourd'hui, la reprise mondiale, européenne et française est là grâce à un soutien massif des pouvoirs publics, tant budgétaire que monétaire, avec quand même un risque pandémique qui fait du va-et-vient. En France, le projet de loi de finances 2022 se base sur une forte reprise économique, et il y a la suite du plan de relance qui prévoit 13,1 Md€ pour l'emploi, la recherche, le transport et la formation professionnelle. Nous savons que l'impact du projet de loi de finances 2022 aura des répercussions sur nos finances locales, avec sur la fiscalité directe, la continuité de la suppression de la taxe d'habitation.

C'est le même combat avec une baisse de la dotation forfaitaire de Combs-la-Ville due en partie à une baisse sensible de notre population, avec ensuite, la DNP (Dotation Nationale de Péréquation) qui baisse, de même que le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) qui baisse. Le montant du FPIC est de 370 000 €. Il faut savoir que ce fonds sera supprimé dans les prochaines années. Je parlais à l'instant de la dotation forfaitaire. Mes chers collègues, depuis 2014, la baisse de cette dotation globale forfaitaire pour notre Ville s'élève à 1,8 M€.

Ce contexte se traduit, vous l'avez compris, par une diminution des dotations de l'État qui sont pourtant destinées à assurer un équilibre et une équité fiscale sur le territoire national, et pas uniquement sur la commune de Combs-la-Ville. Cette baisse des dotations a pour conséquence dommageable d'affecter la capacité d'autofinancement et d'investissement des communes. Alors, face à ce constat, le groupe souhaite travailler au futur tout en prévoyant le présent. Ces orientations budgétaires tiennent compte de notre choix assumé – vous l'avez rappelé maintes fois, Monsieur le Maire – de ne pas compenser les manquements de l'État en les répercutant sur les Combs-la-Villais. Ceci, je pense, est important à souligner. Après avoir baissé les taux de 1995 à 2001, nous avons fait le choix depuis 2002 de ne pas augmenter la pression fiscale. Ce sera la même chose pour 2022.

Notre choix est que la commune poursuive ses efforts pour maintenir une situation financière saine, tout en maintenant des crédits de fonctionnement à hauteur des dépenses 2019, en ayant un volume des dépenses d'équipement 2022 en adéquation avec le plan pluriannuel d'investissement et des besoins recensés en matière de rénovation, de développement et de sécurisation du patrimoine communal, tout cela adapté aux besoins des habitants et aux enjeux sociétaux de la commune, en ayant aussi une évolution maîtrisée de la masse salariale permise grâce au recensement rigoureux des

besoins, tout comme une revalorisation de l'autofinancement afin de consolider une épargne nette et enfin la maîtrise de la dette communale, avec un endettement sain de la commune, contrairement à celui de l'État qui persiste à vivre à crédit. Ce choix est reconduit aujourd'hui lorsqu'on lit ces orientations budgétaires.

Tout ceci me permet de dire que nous restons fidèles à notre ADN qui est d'avoir une gestion de bon père de famille, avec une dose de réalisme, de sérieux, et surtout – surtout ! – d'être à chaque instant auprès des Combs-la-Villais afin d'améliorer leur quotidien, leur ville, en faisant des investissements, comme nous l'avons cité tout à l'heure, pour la suite de l'informatisation des écoles, l'aménagement du complexe sportif Allende qui a été retenu comme centre de préparation des Jeux olympiques 2024, la rénovation du parking du centre commercial de l'Abreuvoir, la réhabilitation et l'extension du gymnase Beausoleil en un centre unique d'arts martiaux, etc. Au regard de tout ce qui a été dit précédemment, nous ne pouvons, Monsieur le Maire, que vous assurer de notre soutien pour l'élaboration et le vote de cette nouvelle feuille de route budgétaire. Merci.

Applaudissements.

M. le Maire

Merci. Comme je l'avais indiqué, je mets maintenant aux voix ce rapport d'orientation budgétaire. Qui est favorable ? Avis contraires ? Abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté. Je vous en remercie.

Vote :

POUR : 28

CONTRE : 7 (Mme L. MASSE – M. G. PRILLEUX – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX)

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE le rapport d'orientation budgétaire 2022 soumis au débat.

M. le Maire

Le point suivant que nous présente Marie-Martine Salles est la fixation des avantages en nature attribués aux élus et aux agents pour l'année 2022.

DÉLIBÉRATION N° 5 – FIXATION DES AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUÉS AUX ÉLUS ET AUX AGENTS POUR L'ANNÉE 2022

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Madame Marie-Martine SALLES, 1^{ère} adjointe au Maire en charge des finances, du budget, du personnel et de l'administration générale.

Présentation :

Considérant l'obligation pour la commune de fixer chaque année les modalités d'attribution des avantages en nature dont bénéficient les élus et le personnel, il est demandé au Conseil Municipal de fixer les avantages pour l'année 2022.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Je ne vois pas de remarque ni de question. Je mets aux voix. Qui est favorable ? Pas d'avis contraires, pas d'abstentions. Il en est ainsi décidé.

Monsieur Gilles PRILLEUX ayant quitté la salle momentanément et ayant le pouvoir de Madame Alexia ADJELI, n'a pas pris part au vote.

Vote :

POUR : 33

Décision :

Le Conseil Municipal FIXE les avantages en nature attribués aux élus et aux agents pour l'année 2022.

M. le Maire

Le point suivant que nous présente Cyril Delpuech est l'aide aux frais de restauration aux familles, dont les enfants sont scolarisés en ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) hors de notre commune.

DÉLIBÉRATION N° 6 – AIDE AUX FRAIS DE RESTAURATION AUX FAMILLES DONT LES ENFANTS SONT SCOLARISÉS EN ULIS HORS DE COMBS-LA-VILLE

Rapporteur principal au titre de la commission Prévention, Épanouissement Éducatif, Social et Citoyen : Monsieur Cyril DELPUECH, adjoint au Maire en charge de l'action éducative, de l'enfance, des relations avec les collèges et lycées et de la promotion des actions mémorielles.

M. Gilles PRILLEUX rejoint la séance.

Présentation :

Considérant l'opportunité d'apporter un soutien financier aux familles combs-la-villaises dont les enfants sont scolarisés, par nécessité médicale, en Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS) d'autres villes, le Conseil Municipal est invité à octroyer une aide aux frais de restauration pour ces enfants.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. S'il n'y a ni remarque ni question, je mets aux voix. Qui est favorable ? Pas d'avis contraires, pas d'abstentions. Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 35

Décision :

Le Conseil Municipal DÉCIDE de participer aux frais de restauration des familles dont les enfants sont scolarisés en ULIS hors Combs-la-Ville.

M. le Maire

Le point numéro 7 que nous présente également Cyril Delpuech concerne la convention de partenariat avec le Comité Territorial de l'UNICEF.

DÉLIBÉRATION N° 7 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITÉ TERRITORIAL DE L'UNICEF

Rapporteur principal au titre de la commission Prévention, Épanouissement Éducatif, Social et Citoyen : Monsieur Cyril DELPUECH, adjoint au Maire en charge de l'action éducative, de l'enfance, des relations avec les collèges et lycées et de la promotion des actions mémorielles.

Présentation :

Considérant le plan d'action municipal 2020-2026 pour l'enfance et la jeunesse examiné et approuvé le 18 octobre dernier par la commission d'attribution du titre « Ville amie des enfants » de l'UNICEF, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat avec le Comité Territorial de l'UNICEF.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Madame Massé.

Mme Laure MASSE

Cette convention n'est pas en soi une mauvaise chose. Combs-la-Ville accueille une antenne de l'UNICEF 77 depuis de nombreuses années, et nous ne pouvons qu'y être favorables. Nous avons lu attentivement les différents points mis en avant par cette convention et nous nous sommes alors posé des questions au sujet de l'engagement pris et des améliorations apportées au sein de notre commune. Je cite la charte : « *Partout dans le monde, le réseau des villes amies des enfants rassemble les parties prenantes qui s'engagent à faire de leurs villes et de leurs communautés des espaces accueillants pour les enfants. Il permet à ces parties prenantes de concevoir des villes et des communautés plus sûres, plus propres, plus résilientes* ». Il nous a semblé que sur ce point, nous n'étions pas en accord avec la convention. En effet, les espaces accueillants pour nos enfants manquent, et mériteraient que la majorité y porte davantage attention, en particulier en ce qui concerne les aires de jeux, les centres de loisirs et la réduction des budgets concernant les jeunes et les enfants.

Bref, dans toutes ces grandes chartes, ces grandes déclarations d'intention, ces conventions et ces grands événements, au final, n'engagent que ceux qui y croient. Vous faites cela dans tous les domaines. Ce fut le cas en 2020 après la signature d'une charte de l'arbre, alors que cette année, vous aviez planté des arbres en nombre dans des pots en métal, contrairement aux engagements pris en signant cette charte.

Dans la convention, il est également dit que la commune doit « *promouvoir les droits de l'enfant en célébrant, chaque année, la journée mondiale des droits de l'enfant le 20 novembre* ». Dans notre commune, cette journée a été célébrée en illuminant l'hôtel de ville en bleu, couleur de l'UNICEF. Cela ne nous paraît pas être une action d'envergure et compréhensible par tous, le bleu étant la couleur de Combs-la-Ville. Tout comme il est difficile de comprendre l'objectif de l'action qui a vu certaines de nos plaques d'égout se parer de petits dauphins bleus d'un slogan qui en a laissé plus d'un dubitatif. N'aurait-il pas été plus judicieux de mettre, dans le journal *Rencontres* par exemple,

une publication des droits de l'enfant, ou encore de distribuer aux enfants des écoles les 54 articles de la Convention internationale des droits de l'enfant ?

Enfin, et pour terminer, la convention mentionne la chose suivante : « *la commune a élaboré avec l'UNICEF France un plan d'action municipal 2021-2026 pour l'enfance et la jeunesse sur la base des propositions d'engagements et de recommandations présentées dans le guide Ville amie des enfants* ». Il est précisé qu'un plan d'action municipal 2020-2026 est joint à la présente convention, accompagné de la délibération qui a permis son adoption. Est-ce simplement vos déclarations générales inscrites dans le rapport de présentation qui font lieu de plan d'action ? Cela nous paraît bien peu précis, car cela est extrêmement général, et ce n'est pas, selon nous, un plan d'action. Merci.

M. le Maire

Merci. J'ajoute une petite précision pour que votre information soit complète. Combs-la-Ville n'accueille pas une antenne de l'UNICEF. Combs-la-Ville – et votre serviteur en est particulièrement fier – est à l'origine de la création de l'unité UNICEF du département de Seine-et-Marne. C'est ici qu'a été décidé que l'UNICEF s'implanterait en Seine-et-Marne, ce qui n'était pas le cas avant que la commune de Combs-la-Ville en prenne l'initiative avec celui qui a été le premier président de la délégation départementale de l'UNICEF sur notre département.

En ce qui concerne les arbres de la rue du Bois l'Évêque, ce n'est pas par plaisir ni par bêtise métallique qu'ils ont été installés dans des pots. C'est tout simplement parce que la rue du Bois l'Évêque, comme de nombreuses rues, est ainsi faite que le sous-sol, là où l'on peut planter, n'est pas « plantable », puisque vous avez tous les réseaux. Je dois préciser que les arbres plantés à l'origine du Bois l'Évêque l'avaient été pour l'essentiel en limite des propriétés telles qu'elles avaient été configurées à l'époque. Or à l'époque, il n'y avait pas de clôture. Une des raisons qui ont conduit d'ailleurs à ce que ces arbres plantés sur le domaine public, mais immédiatement à proximité de ce qui est devenu ensuite des clôtures, ce sont les conséquences sur le bâti des constructions, sans compter les dégâts occasionnés sur des clôtures qui n'étaient pas prévues initialement.

Nous avons souhaité que la rue du Bois l'Évêque refaite bénéficie de plantations, et ces plantations ont été réalisées dans les conditions qui, techniquement, sont les seules possibles. Ne menez donc pas de stupides et stériles polémiques sur un sujet sur lequel il n'y a pas grand-chose à dire d'intéressant de votre part.

Permettez-moi de marquer ma stupéfaction devant la référence que vous faites à la campagne d'informations qui a été saluée au niveau national sur les déchets plastiques dans nos océans et qui a donné lieu effectivement – et j'en suis très fier – à cette grande campagne d'information et de sensibilisation « *La mer commence ici* » qui a effectivement conduit à ce que nous réalisons sur l'ensemble des exutoires de la commune, ces dessins de dauphins qui rappellent bien sûr la mer, et le fait de signaler à nos concitoyens que la mer commence ici, là où des déchets qui ne devraient pas se trouver sur la voie publique se trouvent avant d'aller dans les exutoires d'eaux pluviales pour rejoindre ensuite nos rivières, nos fleuves et nos océans, et former ce fameux sixième continent que tout le monde dénonce tranquillement devant sa télévision. Nous, nous ne nous contentons pas de regarder la télévision. Nous faisons de la sensibilisation.

Si cela a suscité l'interrogation de beaucoup, c'était légitime et nous avons répondu. Personnellement, j'ai répondu à des centaines de Combs-la-Villais qui s'interrogeaient de manière très intéressée et positive sur ce que nous avons fait et qui ont salué le message qu'il faudra d'ailleurs renouveler, puisqu'en matière de pédagogie, tout est à recommencer sans cesse. Quand nous disions « *la mer commence ici* », c'était bien pour sensibiliser tous nos concitoyens sur le fait que chaque mauvais geste en matière de prise en charge de nos déchets a des conséquences bien au-delà de notre territoire, sur l'ensemble de la planète.

Ceci étant, j'ai une demande d'intervention de Laure-Agnès Mollard-Cadix. Je lui passe la parole avant de mettre aux voix.

Mme Laure-Agnès MOLLARD-CADIX

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Je n'avais absolument pas prévu d'intervenir sur ce sujet. Je suis un peu stupéfaite, parce que je pensais qu'un tel sujet allait susciter l'unanimité. Je voulais juste apporter mon bref témoignage concernant l'UNICEF. Lorsque j'étais lycéenne au lycée Galilée de Combs-la-Ville, j'ai été jeune ambassadrice de l'UNICEF en 1^{ère}, et Madame Marie-Martine Salles peut également en témoigner. Nous avons à cette occasion pu organiser différentes expositions et collectes de fonds pour sensibiliser les lycéens à cette époque. Je pense – j'en suis même persuadée – que l'on n'aurait jamais pu faire ce travail que l'on a fait tout au long de cette année-là, en 2009, sans le soutien de la mairie de Combs-la-Ville et sans la création de cette antenne.

Je pense qu'aujourd'hui, c'est d'autant plus d'actualité que la sensibilisation des plus jeunes et des moins jeunes est également importante et indispensable. Je suis donc relativement stupéfaite que l'on puisse encore débattre et être en désaccord avec une telle convention qui devrait, je pense, être juste tout à fait normale. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Applaudissements.

M. le Maire

Merci. Je mets aux voix ce projet de délibération. Qui est d'avis de l'adopter ? Pas d'avis contraires.

Vote :

POUR : 35

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE la convention de partenariat avec le Comité Territorial de l'UNICEF.

M. le Maire

Je passe maintenant pour notre dernière délibération la parole à Claude Luttmann. Il s'agit de la cession de deux gradins à la société SP Équipements.

DÉLIBÉRATION N° 8 – CESSIION DE DEUX GRADINS À LA SOCIÉTÉ SPÉQUIPEMENTS

Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et Développement Durables : Monsieur Claude LUTTMANN, conseiller municipal délégué aux travaux, aux actions de proximité et à la médiation de voisinage.

Présentation :

Considérant la proposition de la société SP Équipements d'acquérir deux gradins mobiles appartenant à la commune, il est demandé au Conseil Municipal de céder ces deux gradins à cette société pour un montant total de 15 000 € TTC.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Je ne vois pas de demande d'intervention. Je mets aux voix. Qui est favorable ? Pas d'oppositions, pas d'abstentions. Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 35

Décision :

Le Conseil Municipal ACCEPTE de céder deux gradins mobiles à la Société SP Équipements pour un montant total de 15 000 € TTC.

M. le Maire

Nous avons achevé l'examen des huit points inscrits à notre ordre du jour.

QUESTIONS ORALES

M. le Maire

J'ai été saisi dans les conditions prévues par notre règlement de deux questions en provenance de chacun des deux groupes. Je vais donc, dans l'ordre où je les ai sous les yeux, donner tout d'abord la parole au groupe « Agissons pour Combs » pour sa première question.

Groupe « Agissons pour Combs »

M. Gilles PRILLEUX

Merci, Monsieur le Maire. Cette première question concerne le PLU (Plan Local d'Urbanisme) et sa révision.

La révision du PLU est lancée puisque la convention pour son étude a été signée en octobre. Nous sommes particulièrement préoccupés par la multiplication des permis de construire qui s'affichent un peu partout dans notre commune. Ce foisonnement de projets s'explique par les failles et les faiblesses de l'actuel PLU, très permissif, qui devait selon vos engagements, être révisé dès 2014.

L'un de ces permis est symptomatique d'une situation hors contrôle : sur 830 m² d'un terrain en forte pente de la rue du haut de la Couture, avec une façade rue de 8,88 m seulement, vous avez approuvé la construction de deux bâtiments dans une zone pavillonnaire. En effet, les places de stationnement vont s'avérer problématiques, car placées à l'arrière des constructions, sur un terrain dont la pente dépasse les 6 %. De même, les fondations prévues font moins de 0,6 m de profondeur en zone arrière et semblent insuffisantes et bien fragiles sur le sol argileux. L'évacuation des eaux pluviales a été notée comme insuffisante par Grand Paris Sud.

Vous nous avez répété à l'envi que vous aviez été un rempart contre de multiples projets néfastes pour le devenir de la commune. Pourquoi alors n'avoir rien fait pour contrer ce dernier, qui se situe dans un quartier ancien, abritant de nombreuses maisons de qualité ? Nous vous rappelons également la demande faite par notre collègue Anne d'associer les associations et les groupes d'opposition dans les travaux préparatoires du futur PLU avant que le commissaire enquêteur invite les habitants à exprimer leur avis. Notre question est donc : pourquoi n'avoir rien fait au sujet de ce permis de construire ? Merci.

M. le Maire

La question était initialement à propos de la révision du PLU, et vous concluez sur autre chose. Cependant, je vais répondre à tout. Vous savez ce dont il s'agit quand il y a permis, permis modificatif, nouveau permis. La multiplication des petits pains se fait parfois sur de simples particuliers là où ils habitent. Vous connaissez le sujet aussi bien, peut-être mieux, que quelques-uns.

Vous pratiquez une fois de plus la confusion des intitulés. Il y a une différence entre modification et révision. Nous avons bien procédé, comme nous l'avions indiqué, à une modification du PLU en 2018. Nous procédons maintenant à la révision du PLU. J'espère que dans le cadre de cette révision du PLU, la place qu'il vous revient de tenir dans toutes les instances, et notamment dans les commissions municipales, vous permettra de faire valoir vos capacités de compréhension, d'analyse, et surtout, parce que l'on aimerait y arriver à ce jour, de propositions.

Concernant la consultation pour la révision de notre PLU, celle-ci a été réalisée avec l'attribution d'un bureau d'études en septembre dernier, une notification en octobre, et une première réunion technique s'est tenu ce mois courant en rencontrant l'équipe, en établissant le planning. Des réunions avec la participation des différents intervenants seront programmées au regard du planning défini avec le bureau d'études. Toutes celles et tous ceux qui souhaitent participer à cette démarche pourront le faire à ce moment-là, et je n'ai pas de doute que vous y apporterez votre appétit de savoir.

Concernant le PC (permis de construire) du haut de la rue de la Couture, petite rectification de votre propos. Quand on parle de bâtiments, on a toujours le sentiment qu'il s'agit de constructions impressionnantes. Il s'agit de deux petites constructions de trois logements chacune. Je le dis, parce que l'on pourrait être ému devant ce qui, dans votre propos, de manière subliminale, apparaît comme considérable, inqualifiable et tout le reste. Il ne faut pas confondre ce que l'on pense d'un projet et sa faisabilité. Vous n'ignorez pas, mais je le rappelle pour nos concitoyens qui nous écoutent ou qui nous regardent, que nous attribuons les permis de construire au nom de l'État. Ce n'est pas le libre arbitre, la volonté, que vous dénoncez bien évidemment, puisque c'est votre rôle, du maire d'accorder ce qui lui plaît quand il le veut et de refuser ce qui ne lui plaît pas lorsqu'il ne le veut pas. Tout cela est sérieux, tout simplement. Ce n'est pas au doigt mouillé. Ce n'est pas à l'affirmation péremptoire. C'est en fonction d'un certain nombre de critères.

Nos services vérifient la faisabilité, au regard des dispositions et contraintes réglementaires, les pièces apportées au dossier et l'adéquation du projet avec les règles de notre PLU. Le dossier est ensuite transféré à d'autres instances qui ont des compétences dans le domaine, par exemple Grand Paris Sud pour l'assainissement et l'eau ou le SIVOM pour tout ce qui concerne la collecte des déchets ménagers. Contrairement à ce que vous venez de dire, qui est une fois de plus erroné, et je dirais même plus, « volontairement erroné », Grand Paris Sud n'a pas dit que l'évacuation des eaux pluviales était considérée comme insuffisante. Grand Paris Sud n'a pas parlé d'évacuation insuffisante des eaux, mais a émis un avis favorable avec prescription indiquant entre autres que le volume du bassin de rétention devait être plus important. Ce point est précisé dans un tableau donné en annexe. Il faut dire les choses telles qu'elles sont. Il ne faut pas les raccourcir en les travestissant afin de maquiller la vérité au profit de votre volonté de dire que rien ne va. Je le rectifie donc. Il est de la charge du maître d'ouvrage – et il le fera – de respecter ces prescriptions, faute de quoi il ne pourra pas réaliser son opération.

À partir des conclusions, le dossier est également instruit par les services de l'État. C'est la Direction Départementale des Territoires (DDT). D'ailleurs, ce service a demandé des compléments et pièces nécessaires avant de délivrer l'autorisation de construire. Je rappelle que la délivrance du permis de construire est signée par le maire au nom de l'État. Si le maire veut signer alors que l'État ne le

souhaite pas, le préfet reprend sa signature. Si, à l'inverse, le maire ne veut pas signer alors que l'État indique qu'il faut signer, le préfet reprend sa signature et fait ce qu'il estime indispensable de faire.

Pour les règles de construction que vous évoquez, elles sont de la responsabilité de l'aménageur et du constructeur qui s'entoure – j'en suis certain et c'est d'ailleurs son intérêt vu l'engagement ensuite de sa responsabilité – des bureaux de contrôle adéquats. Il réalise les études de sols et autres consultations nécessaires à toute construction et garanties inhérentes à la réalisation de ce type d'ouvrage. En aucun cas nous ne nous permettrons de nous prononcer sur les fondations, épaisseurs des murs et autres descentes de charges qui restent intégralement de la responsabilité de l'aménageur.

Par ma réponse, tout le monde a bien compris que votre question ne concernait pas la révision du PLU, puisque j'ai été amené à donner des informations sur ce projet, dont, d'ailleurs, j'ai pu discuter extrêmement positivement avec les quelques riverains qui avaient souhaité me rencontrer et à qui j'ai dit que nous étions totalement à leur disposition s'ils souhaitaient faire un recours gracieux contre ce permis pour leur donner les éléments d'information dont ils auraient besoin. Ils en ont été ravis. Je ne sais pas ce qu'ils décideront dans le cadre du délai réservé à ce recours gracieux. Je leur ai même indiqué que si les éléments qu'ils nous présentaient pour ce recours gracieux ne nous amenaient pas à accepter ce recours, nous restions à leur disposition pour voir dans quelles conditions, à partir des éléments qu'on leur aurait communiqués, ils pourraient éventuellement engager un recours contentieux. Nous, nous sommes neutres, responsables et respectueux des droits des uns et des autres.

Vous avez posé une deuxième question. Je vous laisse le soin de la formuler.

Mme Laure MASSE

Je vous remercie de me redonner la parole. Je ne suis pas une professionnelle du PLU, mais je ne trouve pas normal que les habitants, à chaque fois qu'un de leurs voisins vend, aient « la trouille », parce qu'ils se demandent ce qui va se passer à côté de chez eux.

Je passe à ma deuxième question. Vous avez durant de nombreuses années été défavorable à la création d'une maison de santé, sujet maintes fois évoqué durant la dernière mandature lors de la tenue des conseils de quartier. Dans votre programme vous aviez inscrit votre intention de réaliser, non pas une maison de santé, mais une maison médicale rue de Lieusaint, en face de l'école de la Noue. Nous espérons que votre projet ne soit pas seulement de déplacer des praticiens existants d'une maison médicale vers un nouveau centre, mais bien d'offrir une structure supplémentaire facilitant l'implantation de nouveaux praticiens. Le lieu d'implantation est également un sujet à débattre avec les habitants qui doivent pouvoir émettre leur souhait. Où en êtes-vous dans ce projet ? Quelle est l'option retenue entre maison médicale et maison de santé ? Merci.

M. le Maire

Si vous êtes capables de m'apporter un document écrit ou oral montrant que j'aurais dit être défavorable à la création d'une maison de santé, je suis preneur. Vous n'en trouverez pas, parce que cela n'a jamais été le cas. Je le dis, parce que des affirmations, une de plus, gratuites, à l'emporte-pièce comme celle-ci, commencent à faire un peu tache lorsqu'elles s'accumulent au point de rendre absolument non crédible tout ce que vous dites. Vous allez perdre complètement votre crédibilité à sortir des énormités comme celle-ci.

Venons-en au projet sur lequel nous travaillons depuis le début de ce mandat, et malgré la perte de temps occasionnée tout naturellement par la crise sanitaire. Cela fait un peu plus d'un an maintenant que nous travaillons avec les professionnels de santé de notre commune afin de cerner leurs attentes en mesurant en parallèle les besoins de nos usagers, de nos habitants. Nous avons organisé déjà trois rencontres dans toute cette période, deux ici même et une sur site auprès de certains praticiens de la commune. La première rencontre était le 10 décembre 2020, la deuxième le 11 mai 2021, et la

troisième rencontre plus récemment, le 13 septembre 2021. Notre réflexion actuelle se poursuit en intégrant l'ensemble des professionnels, en intégrant également – et je vais les rencontrer bientôt – les radiologues, les biologistes. Une rencontre aura lieu en janvier, parce que nous progressons pas à pas.

J'ai pris l'initiative de faire venir ici à Combs-la-Ville, pour une rencontre avec nous et certains praticiens, la directrice départementale de l'Agence Régionale de Santé, ainsi que les autorités de l'Éducation Nationale, parce que parmi les sujets évoqués et qu'il nous revient de travailler pour essayer de les faire prospérer et aboutir, il y a la question de la création éventuelle d'un CMP (centre médico-psychologique) et d'un CMPP (centre médico-psycho-pédagogique) en particulier pour venir en appui de l'Éducation Nationale sur toutes les difficultés que cette grande institution a quelquefois du mal à combattre en direction d'un nombre malheureusement important de nos enfants qui se trouvent dans ces problématiques. Nous ne décidons de rien, nous sommes à disposition de ceux que nous consultons de la manière la plus ouverte possible pour savoir quelle est la meilleure formule, ou quel est le panier de bonnes formules qui nous permettra d'améliorer l'offre de santé sur la commune.

C'est à la fois modeste et ambitieux, comme toujours, ne rien faire à l'emporte-pièce, faire le maximum en progressant pas à pas. Le travail que nous avons engagé est considérable, et je remercie tous les collègues, en particulier Patrick Sédard et Murielle Gotin qui, à mes côtés, au nom de toute notre équipe, réfléchissent avec moi à ces questions. Il faut le poursuivre au niveau de la réflexion et de la concertation avec l'ensemble des partenaires. Il ne fait pas de doute qu'à l'arrivée de l'ensemble de ces réflexions, nous obtiendrons un résultat véritablement positif, dont, bien évidemment, nous rendrons compte ici même à l'ensemble des membres de cette assemblée, tout comme nous le ferons en direction de la population.

Le groupe « Combs à gauche, Écologique, Citoyenne » nous a également posé deux questions. Je laisse le soin à ses membres de les formuler.

Groupe « Combs à gauche, Écologique, Citoyenne »

M. Daniel ROUSSAUX

Si vous en êtes d'accord, nous souhaiterions que la question numéro 1 concernant le SIVOM soit reportée à un autre Conseil, parce qu'elle était un peu prématurée.

Concernant la question numéro 2, alors que l'épidémie de Covid semble reprendre et que les incitations fortes à se faire vacciner se multiplient, le centre de vaccination, ou plutôt l'antenne installée à Combs-la-Ville à la salle des fêtes, n'est plus ouverte qu'une journée par semaine. Quelles sont les raisons de cette baisse de disponibilité ? Est-elle temporaire ou durable ?

M. le Maire

Merci de poser cette question. Je vous laisse la paternité de l'initiative, et il n'y a pas du tout de problème à cela, mais j'avais prévu, comme il m'est arrivé de le faire, de vous donner quelques éléments actualisés du fonctionnement de ce centre. Néanmoins, votre question plus large me permet de revenir plus largement sur le sujet.

Il faut d'abord rappeler, mais tout le monde le sait, que le centre de vaccination implanté sur notre commune depuis le mois d'avril dernier a été créé sous la coordination du groupe hospitalier de Melun. C'est donc un travail partenarial au sein duquel la commune n'est pas décisionnelle. D'ailleurs, dès le mois de février, même fin janvier, j'avais dit au préfet de Seine-et-Marne qu'il me semblait assez naturel que, compte tenu du poids de notre population et de notre position géographique, nous ayons le jour venu et dès que possible un centre de vaccination ouvert. Le préfet avait acté cette volonté, il l'avait trouvé tout à fait légitime et naturelle. Rappelez-vous, à l'époque,

c'était cela le débat il y a une petite année : disposerons-nous d'assez de doses pour que tous les centres ouverts puissent fonctionner ?

Nous n'en sommes plus du tout là aujourd'hui, et heureusement, mais si notre centre n'a pu ouvrir qu'en avril, c'était bien parce que l'État estimait qu'il valait mieux avoir quelques centres qui pouvaient travailler de manière pertinente sur des volumes de 300, 400 ou 500 vaccinations par jour qu'un nombre augmenté de centres qui fonctionneraient avec moins de vaccins quotidiens, mais avec une mobilisation de personnels, dont il faut se rappeler qu'elle a été depuis le début, jusqu'à aujourd'hui encore, extrêmement difficile dans ce contexte épidémique. Nous avons connu des premières semaines intéressantes de fonctionnement, puisque nous avons rapidement dépassé les 300 doses par jour. Lorsque nous avons commencé les deuxièmes doses, alors que se poursuivaient les premières, notre centre a même dépassé les 600 doses par jour. Nous nous sommes installés pendant une certaine période entre 400 et 500 doses par jour, et ceci globalement jusqu'à l'été.

La question de la reprise du fonctionnement des centres de vaccination, les quatre antennes du groupe hospitalier de Melun, après le 15 août, s'est posée dès le mois de juin, et encore plus au mois de juillet. J'avais fait savoir qu'il me semblait indispensable que notre centre, s'il devait fermer, ce qui a été le cas du 1^{er} au 15 août, et personne n'y a vu de difficulté, devait rouvrir le 15 août, ce qui a été le cas. Je vous rappelle que de l'hôpital de Melun dépendaient et dépendent encore pour quelque temps les centres de Combs-la-Ville, Brie-Comte-Robert, Savigny-le-Temple et Tournan-en-Brie, sans compter bien sûr l'hôpital de Melun lui-même. Nous avons constaté à la rentrée que malgré la décision rentrée en application de vacciner les enfants dès 12 ans, le nombre quotidien de demandes par Doctolib, KelDoc, ou tout autre moyen de vaccination n'a pas cessé de baisser partout, dans tous les centres.

En effet, alors que nous étions à une moyenne de 400 par jour, nous avons difficilement repris un rythme de 200 avant que début octobre, nous fassions le constat ensemble que le rythme de rendez-vous pris descendait largement en dessous de 100 par jour pour atteindre quelquefois le chiffre extrêmement maigrelet d'une soixantaine de rendez-vous, ce qui a amené bien évidemment les autorités sanitaires, l'ARS et l'hôpital de Melun, sous le contrôle bien sûr du préfet de Seine-et-Marne, à réfléchir aux hypothèses d'adaptation des moyens mis à disposition de nos concitoyens aux besoins de la population. C'est ainsi que dans un premier temps, il a été suggéré et mis en place le rétrécissement de cinq à trois jours sur notre centre, étant entendu qu'un de ces trois jours permettrait – ce à quoi nous étions très attachés – le décalage horaire de 13 heures à 21 heures pour permettre à nos concitoyens exerçant une activité professionnelle de se rendre sur le centre de vaccination après leur journée de travail.

Malgré cette réduction sur trois jours dans les conditions que je viens de rappeler, la baisse s'est poursuivie. Alors même que le gouvernement, à juste titre, prônait la troisième dose dite « dose de rappel » pour les plus de 65 ans avant de l'envisager potentiellement – et je crois que ce sera le cas – pour toutes les personnes qui relèveraient de la nécessité de cette dose de rappel, nous avons constaté que les trois jours continuaient à se désempiler, si je peux utiliser cette formule peu académique, au point qu'il nous avait été suggéré de fermer notre centre dès le retour des vacances de Toussaint, donc dès le début du mois de novembre. J'ai donc indiqué qu'il me semblait nécessaire de se donner le temps d'observation avec une diminution sur une journée au mois de novembre pour voir si oui ou non le constat d'une baisse continue de demandes sur Doctolib, KelDoc ou tout autre moyen, auprès de nos services par exemple qui relaient ensuite sur Doctolib ou KelDoc, se poursuivait ou non.

Nous avons constaté au mois de novembre qu'en une seule journée d'ouverture par semaine en horaires décalés pour permettre toujours le mercredi que la soirée soit ouverte à ceux exerçant une activité professionnelle, il n'y a pas eu de remontée de la demande, et ce pas simplement chez nous, mais dans tous les centres, si bien que les autorités sanitaires ont décidé la fermeture de tous les

centres secondaires de l'hôpital de Melun, le nôtre étant le dernier qui va fermer. En effet, ceux de Savigny-le-Temple, Tournan-en-Brie et Brie-Comte-Robert ont fermé. Le nôtre, qui devait d'ailleurs fermer, d'après ce que nous avons dit l'ARS, le 24 novembre au soir, c'est-à-dire mercredi soir, restera à ma demande ouvert le mercredi suivant, c'est-à-dire le 1^{er} décembre jusqu'à la fin de la soirée, parce que j'ai estimé qu'il fallait se donner ce temps d'observation complémentaire. Notre centre sera relayé à partir du 2 décembre prochain par l'ensemble des moyens existants, ou qui vont se redévelopper, en particulier la médecine et la pharmacie de ville, l'ARS ayant engagé depuis plusieurs semaines un travail de mobilisation des médecins généralistes et des pharmaciens d'officine en vue de prises de rendez-vous qui ont déjà commencé auprès de l'ensemble de ces praticiens.

Pour être complet, je précise que nous avons décidé de maintenir tout le mois de décembre l'équipement de la salle des fêtes André Malraux tel qu'il est aujourd'hui au cas où il ne serait demandé, par les conditions sanitaires et les décisions du gouvernement qui en découleraient, si elles allaient dans ce sens, de reprendre la vaccination telle que nous l'avons pratiquée jusqu'à maintenant.

Pour conclure, je voudrais dire combien nous sommes redevables à toutes celles et tous ceux qui ont contribué au fonctionnement de ce centre, donc à sa réussite. C'est bien sûr l'hôpital de Melun et l'ensemble des moyens qu'il a su mobiliser, médecins, infirmiers. Nous avons contribué à ce que le nombre potentiel de médecins et d'infirmiers, ou de pharmaciens qui ont également participé, soit le plus important possible. Nous avons contribué à donner à ce vivier une certaine ampleur, et c'était normal que nous le fassions, puisque nous avons la capacité de le faire. Il faut remercier également, bien sûr, l'ensemble de nos personnels, ceux que nous avons recrutés en particulier pour, à longueur de journée, de semaines et de mois, assurer l'accueil administratif de nos concitoyens. Il faut aussi adresser un immense coup de chapeau à nos quatre grandes associations qui ont, par leur présence bénévole, à tour de rôle, depuis le mois d'avril, contribué à l'accueil et à la sérénité de l'ensemble des opérations de vaccination. Nous avons fait de l'excellent travail grâce à tous.

Pour conclure mon intervention en réponse à la question posée, je voudrais tout simplement vous donner quelques chiffres qui se passeront de commentaires. Ce sont 33 255 personnes vaccinées depuis l'ouverture du centre le 26 avril dernier, 643 personnes vaccinées par jour au plus fort de la demande, 56 personnes vaccinées en octobre dernier, mois de la très grande baisse de fréquentation, et 231 personnes vaccinées le 10 novembre dernier, seule journée sur la semaine, c'est-à-dire bien en dessous des 350 ou 400 que nous avions l'habitude de vacciner au printemps, lorsque nous avions cinq jours d'ouverture. Voilà ces chiffres pour témoigner de tout ce qui a été fait et du caractère finalement assez naturel des décisions prises par les autorités sanitaires. Comme toutes les décisions prises, elles sont difficiles à prendre, mais elles l'ont été à notre contact, en prenant en compte tous les éléments que nous pouvions formuler, qui ont permis - et qui permettront encore - d'assurer pour tous ceux qui le souhaitent une vaccination conforme à leur intérêt et à l'intérêt de tous.

Merci à tous. Bonne fin de soirée.

La séance est levée à 22 heures.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu lundi 13 décembre 2021 à 19 heures 30.



Combs la Ville

Le 09 novembre 2021

**Liste des décisions prises par le Maire
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal
(art. L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales)**

Décision 2021/206-C

Signature d'un contrat de prestations de services avec l'agence XTREME PROD dans le cadre de la soirée des associations sportives le vendredi 3 décembre 2021 à la Coupole

Décision 2021/207-C

Signature d'une convention de services avec la société Groupe Loiseleur Grand Paris Sud afin de répondre aux besoins du service Espaces verts – Paysages en matière d'entretien des espaces verts de la commune – Marché n°2021-20

Décision 2021/208-C

Signature d'une autorisation d'occupation d'un logement communal de type T1 au bénéfice d'un agent de la commune à titre précaire et révocable.

Décision 2021/209-C

Signature d'une convention de formation avec l'organisme « Formation et Citoyenneté » dans le cadre d'une formation individuelle « municipalisme, communalisme, autogestions territoriales » d'un élu de la commune.

Décision 2021/210-C

Signature d'une convention de prestations de services avec la société OXYJEUNES VOYAGES afin de répondre aux besoins du service scolaire en matière d'organisation d'une classe de découverte liée au milieu montagnard – Marché 2021-19

Décision 2021/211-C

Signature d'un contrat de maintenance du logiciel « MUNICIPAL MOBILE », avec la société LOGITUD, afin de répondre aux besoins du service Police Municipale en matière de gestion de terrain

Décision 2021/212-C

Signature d'un contrat de maintenance du logiciel « MUNICIPAL GVE CLOUD », avec la société LOGITUD, afin de répondre aux besoins du service Police Municipale en matière de géo-verbalisation électronique.

Décision 2021/213-C

Signature d'un contrat de maintenance des logiciels « CANIS » et « MUNICIPAL », avec la société LOGITUD, afin de répondre aux besoins du service Police Municipale en matière de gestion des animaux dangereux.



Combs la Ville

Le 09 novembre 2021

**Liste des décisions prises par le Maire
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal
(art. L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales)**

Décision 2021/214-C

Signature d'une convention de prestations de services avec la société UN VISAGE DE FANTAISIE dans le cadre de l'animation du Marché de Noël qui aura lieu les 11 et 12 décembre 2021 au Kiosque à Musique, Place Jean-Baptiste Clément

Décision 2021/215-C

Signature d'une convention de mise à disposition d'un local communal à titre gratuit, avec l'école élémentaire Beausoleil.

Décision 2021/216-C

Signature d'un avenant au contrat de service RPX+M, avec la société DESMAREZ afin de répondre aux besoins du service de la Police Municipale en matière de diminution du nombre d'émetteurs/récepteurs de fréquence portatifs

Décision 2021/217-C

Signature d'une autorisation d'occupation d'un logement communal de type T3 au bénéfice d'un agent de la commune à titre précaire et révocable.

Décision 2021/218-C

Signature d'un contrat de maintenance du logiciel « CIVIL NET ENFANCE », avec la société CIRIL GROUP SAS afin de répondre aux besoins des services de la commune en matière de gestion des activités scolaires et du Portail Famille

Décision 2021/219-C

Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du Théâtre de la Coupole avec le Lycée Galilée

Décision 2021/220-C

Délivrance d'une concession de terrain trentenaire à compter du 14 octobre 2021.

Décision 2021/221-C

Délivrance d'une concession de terrain trentenaire à compter du 02 octobre 2021.

Décision 2021/222-C

Délivrance d'une concession de terrain quinquennale à compter du 04 octobre 2021.

Décision 2021/223-C

Dépôt du permis de construire relatif à l'extension et l'aménagement du complexe sportif Salvador Allende sur la parcelle AE 572 sise rue du Bois l'Evêque.



Combs la Ville

Le 09 novembre 2021

**Liste des décisions prises par le Maire
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal
(art. L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales)**

Décision 2021/224-C

Signature d'un contrat de location d'une batterie pour un véhicule électrique appartenant à la commune, avec la société DIAC LOCATION